



Commission Discipline Territoriale Extrait de décision du : 09 janvier 2026

• Excellence Région +16 F en date du 22 novembre 2025

Joueuse – club B

Classification de la faute : A.2

Motif : Atteinte aux personnes – sans circonstance particulière.

Insulte envers arbitre.

Sanction : 3 dates dont 2 sursis

La joueuse club B a dit à l'arbitre « connard ».

• Excellence Région -16 M Poule 1 en date du 23 novembre 2025

Joueur – club B

Classification de la faute : A.1

Motif : Atteinte aux personnes – sans circonstance particulière.

Attitude incorrecte.

Sanction : 2 dates dont 1 sursis.

Le joueur club B a dit au joueur club A : « on se retrouve au match retour ».

• Coupe de France Région -16 M en date du 15 novembre 2025

Officiel B – club B

Classification de la faute : A.3

Motif : Atteinte aux personnes – sans circonstance particulière.

Attitude physique menaçante.

Sanction : 3 dates dont 2 sursis

Le joueur club B a bousculé le joueur club A.

Dominique GAURY
Secrétaire
Dominique GAURY

Ludovic FIRMIN
Président de séance
Ludovic FIRMIN